

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0017294

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 516 Société : RA.M  
 Actif  Pensionné(e)  Autre : 1902789  
 Nom & Prénom : Radi AHMED  
 Date de naissance : 1. 1. 44  
 Adresse : HAJ FATEH Rue 13 N° 12 OULFA  
 C.A.S.A  
 Tél. : 06 68 48 14 31 Total des frais engagés : 609,20 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Rajaâ BENNIS**  
Professeur de Rhumatologie  
76, Bd. Abdelmoumen - Casablanca  
T. 223 73 73

Date de consultation : 25.03.2024

Nom et prénom du malade : ATTAOUI KHADJA Age : 69

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Lombalgie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 22.04.2024

Signature de l'adhérent(e) :

**MUPRAS**  
ACCUEIL  
22 AVR. 2024  
CNIA

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/2014			500 H	Rajaa BEN YOUSSEF professeur de Rhumatologie 76, Bd. Abdellatif Jdid Casablanca 23 73 73

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HIND MENECH ASSALAM 11/3/CH 4 EL OULEMA 14/03/2014 23.28.13-Fax 024.23.28.13	25-03-2014	109,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

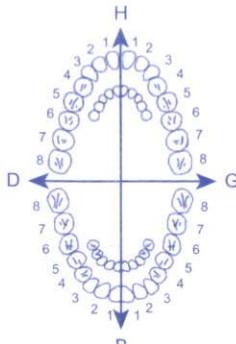
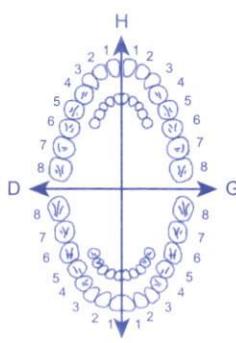
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				
	<b>O.D.F PROTHESES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</b>	<b>H</b> 25533412 21433552 00000000 00000000 <b>G</b> 00000000 00000000 35533411 11433553 <b>B</b>	<b>Coefficient des travaux</b>
		<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
				<b>MONTANTS DES SOINS</b>
				<b>DATE DU DEVIS</b>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Professeur Rajaâ BENNIS

PROFESSEUR UNIVERSITAIRE DE RHUMATOLOGIE

Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations

PROFESSEUR (PA) DE MEDECINE INTERNE

Ancienne Enseignante à la faculté de Médecine  
de Casablanca

Ex. Résidente Etrangère des Hopitaux de Paris



# الأستاذة رجاء بنيس

أستاذة جامعية في أمراض الروماتيزم

أخصائية في أمراض العظام والمفاصل

أستاذة في الطب الباطني

أستاذة سابقة بكلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة ملحقة سابقا بمستشفيات باريس

25-3-2021

PHARMACIE  
HIND MENKOR  
Docteur en Pharmacie  
ASSALAM 22-23-24-25-26-27-28-29  
76, Bd. Abdellatif Ben Haddou  
Casablanca 10100  
Tél: 05 22 23 73 73

Dr. Rajaâ BENNIS  
Casablanca, le : .....  
76, Bd. Abdellatif Ben Haddou  
Casablanca 10100  
Tél: 05 22 23 73 73

ATTAOUI KHADRA

20,30

Indopharm suppo 10 N= 2

1 sup au shour x 10j

puis à utiliser à la demande

SV

Indopharm cp 25

1 cp /j x 10j au Taghroob

SV

PHARMACIE  
HIND MENKOR  
Docteur en Pharmacie  
ASSALAM 22-23-24-25-26-27-28-29  
76, Bd. Abdellatif Ben Haddou  
Casablanca 10100  
Tél: 05 22 23 73 73

49,30

10g. 20

Prazol

1 gel/j

SV

Docteur BENNIS Rajaâ  
Professeur - PA  
Rhumatologie  
Signature

P.P.V : 19DH80



LOT : 3492  
PER : 04-28  
P.P.V : 20 DH 30



PPV: 49 DH 30

PER: 10/26

LOT: M4426-2

